



## 123 500 divorces en 2014 Des divorces en légère baisse depuis 2010

**E**n 2014, 123 500 divorces ont été prononcés contre 134 000 en 2010. Après avoir atteint un pic en 2005, le nombre de divorces était resté relativement stable jusqu'en 2010. Depuis, la tendance est à la baisse.

Cette baisse récente des divorces est due pour l'essentiel à un léger recul de la propension à divorcer, et très peu à la baisse du nombre des mariages. La propension au divorce, après avoir augmenté régulièrement depuis les années 1970, baisse légèrement depuis la fin des années 2000. Si les conditions de divorce de 2014 se maintenaient, 44 % des mariages de l'année se termineraient par un divorce. Par ailleurs, aujourd'hui, comme depuis les années 1970, le risque de divorce est maximal à cinq ans de mariage.

En 2014, un quart des mariages sont des remariages pour au moins un des deux conjoints et un sur dix l'est pour les deux conjoints. L'âge au remariage augmente depuis 1980. En 2014, les hommes mariés cette année-là et précédemment divorcés avaient 50 ans en moyenne, les femmes 46 ans. Avec près de 2 divorces pour 1 000 habitants, la France se situe en 2013 dans la moyenne européenne.

Vanessa Bellamy, division Enquêtes et études démographiques, Insee

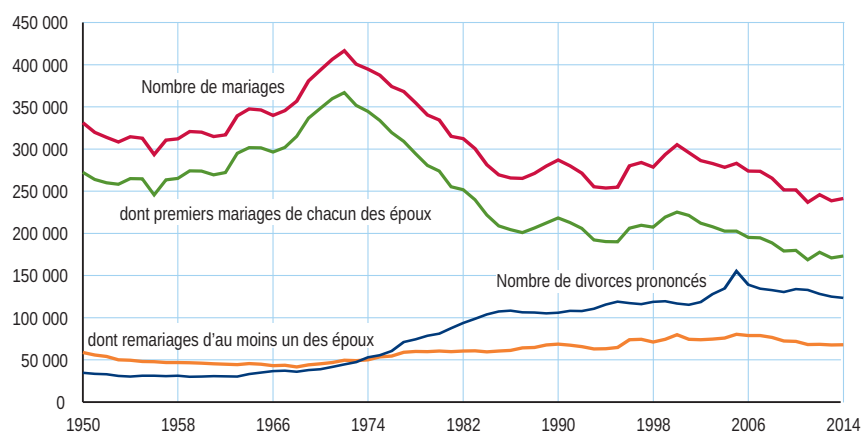
En 2014, le nombre de divorces poursuit la baisse observée depuis 2010 : 123 500 divorces (*définitions*) ont été prononcés, soit 1 400 de moins qu'en 2013 (- 1,1 %). Depuis 1950, on distingue plusieurs périodes d'évolution. Entre 1950 et 1970, le nombre de divorces était relativement stable et s'établissait à 33 000 par an en moyenne (*figure 1*). Durant les quinze ans qui ont suivi, en revanche, de plus en plus de couples mariés ont divorcé. La nouvelle législation du 11 juillet 1975 (loi n° 75-617) sur le divorce, qui introduit notamment le divorce par consentement mutuel, a en effet accéléré un mouvement déjà en cours. En 1986, 108 400 divorces ont été prononcés. S'en est suivie une période de relative stabilité, jusqu'au début des années 2000.

Une nouvelle augmentation du nombre de divorces s'est amorcée en 2003, avec un pic en 2005 (155 300 divorces). 2005 est en effet l'année qui suit l'adoption de la loi visant à simplifier les procédures de divorce : loi du 26 mai 2004 entrée en

vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les premières années qui suivent la réforme cumulent des divorces sur des demandes introduites avant 2005 et des divorces plus rapides introduits à partir de 2005. Le phénomène est à peu près stabilisé en 2007, année où

l'on enregistre autant de divorces qu'en 2004 (environ 134 500). Par la suite, le nombre annuel de divorces tend à diminuer légèrement, de 133 900 divorces en 2010 à 123 500 en 2014, soit un recul de 8 %.

### 1 Les mariages et les divorces depuis 1950



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1997. France hors Mayotte de 1998 à 2013. France y compris Mayotte à partir de 2014.  
Sources : ministère de la Justice et Insee, statistiques de l'état civil.

## Entre 2010 et 2014, la baisse des divorces est bien plus forte que la baisse du nombre des mariés

Le nombre de divorces est lié au nombre de personnes mariées dans la population ainsi qu'au risque qu'a chaque couple marié de divorcer. Entre 1970 et 1983, bien que le nombre de nouveaux mariés ait diminué d'année en année, le nombre de personnes mariées dans la population a augmenté d'environ 10 % (figure 2). Différents facteurs ont permis cette croissance : par exemple, le nombre important des mariages par le passé (en 1970, les trois quarts des 20-59 ans étaient mariés) et la moindre propension au divorce dans les générations antérieures.

Dans le même temps, les divorces ont été multipliés par 2,5, soit une augmentation de 150 %. Sur cette période, la hausse des divorces a donc été sans commune mesure avec l'augmentation du nombre de personnes mariées. Par la suite, entre 1983 et 2010, la population mariée a diminué de 7 %, alors même que le nombre de divorces croissait toujours (+ 32 %). Entre 2010 et 2014, le nombre de personnes mariées a diminué dans une bien moindre mesure que les divorces (- 1 % contre - 8 %). Ainsi, l'évolution du nombre de divorces depuis 1970 ne s'explique pas pour l'essentiel par le nombre de personnes mariées. Elle provient de l'évolution de la propension à divorcer.

## En 2014, le risque de divorcer a reculé pour toutes les durées de mariage

Les taux de divorce en 2014 (définitions) sont plus faibles que ceux de l'année 2010 pour presque toutes les durées de mariage, alors qu'ils avaient tendance à augmenter depuis 1970 (figure 3). Cette baisse récente a été plus marquée à trois, quatre et cinq ans de mariage. Pour autant, le risque de divorcer en 2014 reste le plus élevé à cinq ans de mariage. Pour les divorces prononcés depuis 1970, les troisième, quatrième et cinquième années de mariage sont celles pour lesquelles les taux de divorces sont maximums.

De 1970 à la fin des années 2000, les taux de divorce ont augmenté pour toutes les durées de mariage, mais proportionnellement plus pour les durées les plus longues. De ce fait, la durée moyenne de mariage au moment du divorce a progressé. En quarante ans, elle est passée de 12 ans environ pour les divorces de 1970 à 15 ans depuis ceux prononcés en 2008. Elle est stable depuis cette date.

## La propension à divorcer diminue depuis 2010

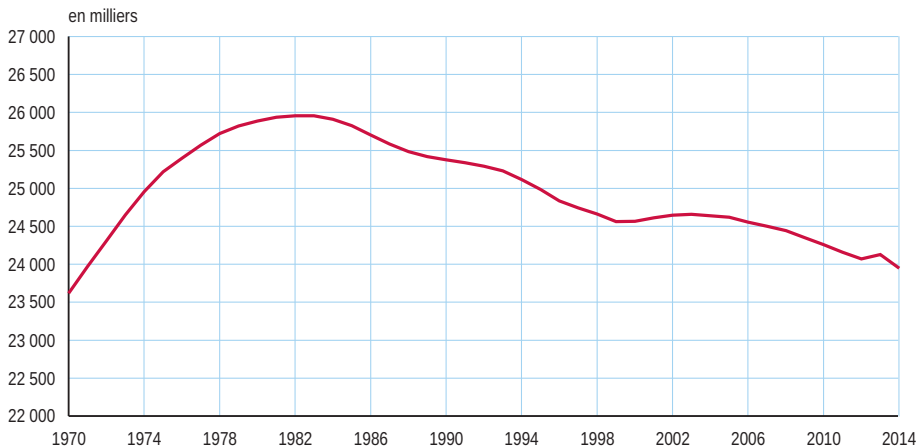
L'indicateur conjoncturel de divortialité (définitions) est une mesure synthétique, pour une année donnée, de ces taux de divorce par durée de mariage. En 2014, il s'élève à 44 divorces pour 100 mariages. Cela signifie que si les taux de divorce par durée de

mariage observés en 2014 se maintenaient, 44 % des mariages célébrés cette année-là se termineraient par un divorce.

L'indicateur conjoncturel de divortialité a augmenté régulièrement depuis les années 1970 jusqu'au milieu des années 1990 (figure 4). Il a ensuite stagné avant de progresser rapidement à

partir de 2002 et de culminer en 2005. De 12 divorces pour 100 mariages en 1970, puis 38 en 1995, il a atteint 52 divorces pour 100 mariages en 2005. L'effet conjoncturel de la loi de 2004 s'atténue dès 2007. Depuis 2010, cet indicateur a légèrement diminué, passant de 46 divorces pour 100 mariages en 2010 à 44 en 2014.

### 2 Nombre de personnes mariées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

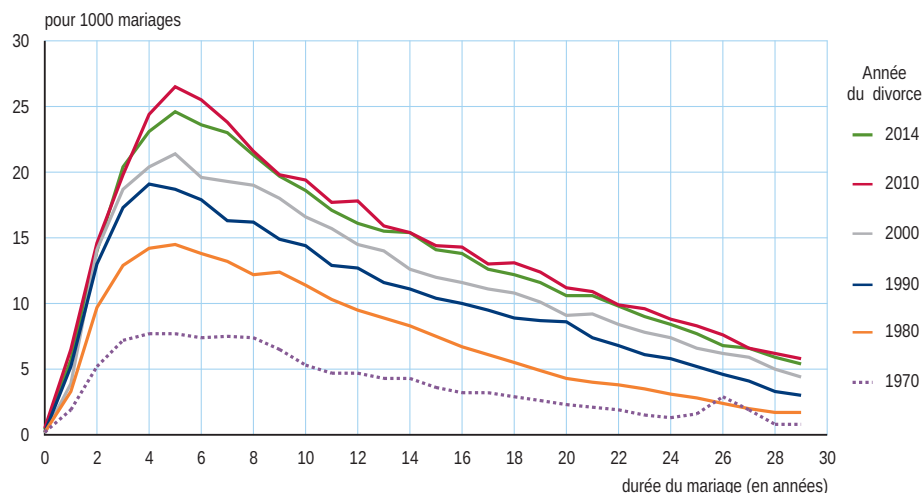


Note : le nombre de mariés est provisoire pour 2013 et 2014.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de la Justice et Insee, statistiques de l'état civil.

### 3 Taux de divorce selon la durée de mariage (divorces pour 1 000 mariages)

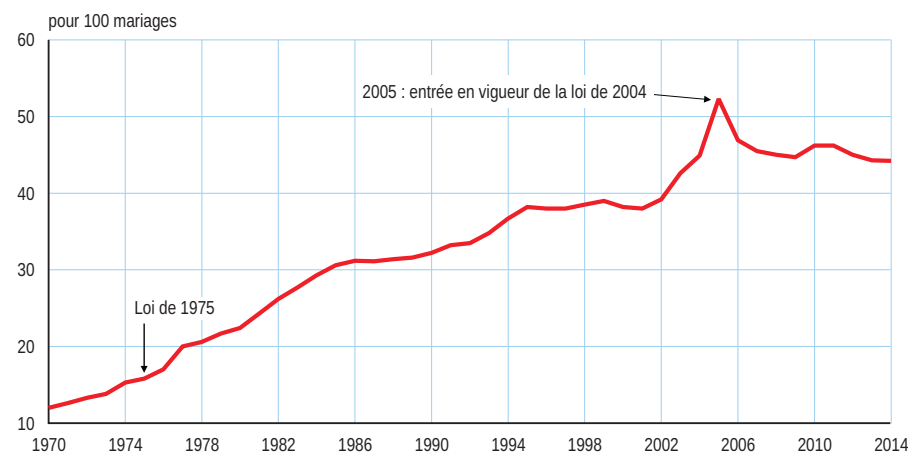


Lecture : pour 1 000 mariages célébrés en 2009, 24,6 ont été rompus par un divorce en 2014, soit 5 ans après.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1990. Puis France hors Mayotte jusqu'en 2013. France y compris Mayotte à partir de 2014.

Sources : ministère de la Justice et Insee, statistiques de l'état civil.

### 4 Indicateur conjoncturel de divortialité



Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de la Justice et Insee, statistiques de l'état civil.

## Une moindre augmentation des divorces pour les mariages célébrés après 1990

Des mariages célébrés à la fin des années 1960 à ceux de 1990, la proportion des mariages rompus par un divorce augmente régulièrement (figure 5). Ainsi, au bout de quarante ans, 26 % des mariages célébrés en 1968, 29 % de ceux de 1970 et 32 % de ceux de 1974 ont été rompus (en 2014, les mariages de l'année 1974 sont les derniers à pouvoir être observés après quarante ans de mariage). Vingt ans après leur mariage, les mariés les plus récents ont aussi davantage divorcé que les plus anciens. En effet, si un mariage sur cinq contracté en 1970 a été rompu avant son vingtième anniversaire, c'est le cas d'un mariage sur quatre pour les mariages de 1980 et de près d'un sur trois pour ceux de 1990.

La hausse de la proportion des divorces est moins régulière pour les mariages postérieurs à 1990. La part des mariages de 1995 rompus par un divorce est identique à celle des mariages de 1990 pour toutes les durées de mariage connues. À quinze ans de mariage par exemple, 26 % des mariages de 1990 comme de 1995 ont été rompus. La hausse de la divortialité reprend pour les mariages de 2000, sans que cette évolution ne se poursuive pour les mariages de 2005, pour lesquels on dispose il est vrai de peu de recul. À cinq ans de mariage, 10 % des mariages de 2000 et de 2005 ont été rompus. C'était le cas de 8 % des mariages de 1990 et de 1995.

## Plus d'un quart des mariages sont des remariages pour au moins des deux conjoints

Depuis 1972, le nombre de premiers mariages fléchit, alors que celui des remariages reste stable voire progresse légèrement. De ce fait, la part des mariages impliquant au moins une personne qui se marie pour la deuxième fois ou plus (qui peut être divorcée ou veuve) est en progression depuis cette date : 18 % en 1980, 24 % en 1990, 26 % en 2000 et 28 % en 2014. En 2014, 18 % des mariages sont des remariages pour un seul des deux conjoints, 10 % sont des remariages pour les deux conjoints et 72 % sont donc des mariages entre personnes ne s'étant encore jamais mariées (figure 6).

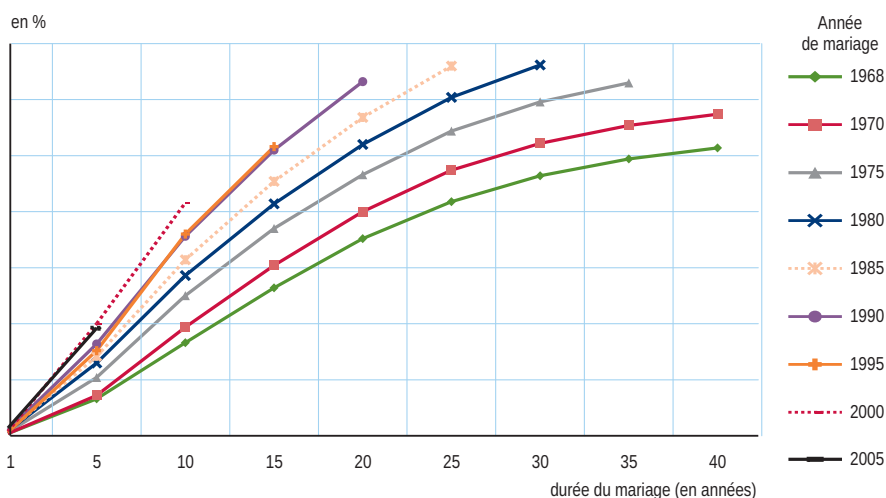
482 600 personnes se sont mariées en 2014 ; pour 93 700 d'entre elles (19 %), c'est la deuxième fois (ou plus) qu'elles se marient. Les personnes contractant un nouveau mariage sont quasiment toutes divorcées (94 %), plus rarement veuves (6 %). La moitié environ de ces personnes (45 %), divorcées ou veuves, ont choisi un conjoint qui n'avait jamais été marié auparavant.

L'âge moyen des hommes et des femmes qui se remarient après un divorce a baissé tout au long des années 1970, pour atteindre un point bas en 1980 (figure 7). Les hommes mariés cette année-là et précédemment divorcés

avaient 38 ans en moyenne, et les femmes dans ce cas, 35 ans. Par la suite, l'âge moyen des remarié(e)s n'a cessé de progresser, et plus fortement que celui des marié(e)s précédemment célibataires. Ainsi, l'écart entre les

âges moyens au remariage et au premier mariage s'est creusé : de 1980 à 2014, il est passé de 13 ans à 15 ans pour les hommes et de 12 ans à 14 ans pour les femmes. Les hommes qui se sont mariés en 2014 avaient

### 5 Proportion de mariages déjà rompus en 2014 selon l'année et la durée du mariage

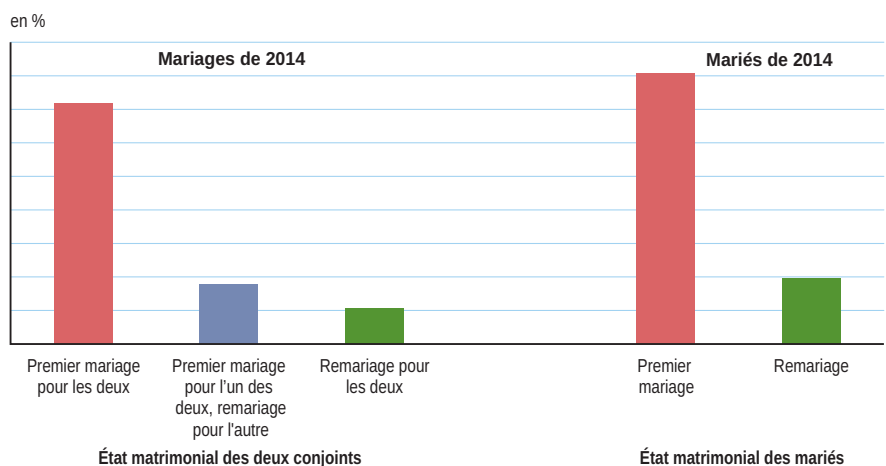


Lecture : 26 % des mariages célébrés en 1968 ont été rompus avant 40 ans de mariage.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de la Justice et Insee, statistiques de l'état civil.

### 6 Les mariages de 2014 selon l'état matrimonial des mariés

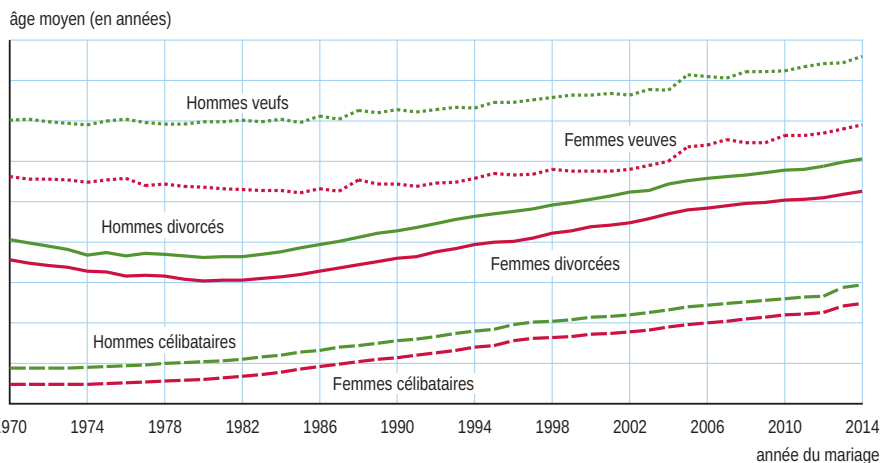


Lecture : parmi les mariages célébrés en 2014, 18 % ont uni une personne qui n'avait jamais été mariée par le passé à une personne déjà mariée par le passé. Parmi les personnes qui se sont mariées en 2014, 19 % ont déjà été mariées par le passé (remariage).

Champ : France y compris Mayotte.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

### 7 Âge moyen des époux selon le sexe et l'état matrimonial antérieur, par année de mariage



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1995. France hors Mayotte de 1996 à 2013. France y compris Mayotte en 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

en moyenne 50 ans s'ils étaient précédemment divorcés et 35 ans s'ils étaient célibataires ; les femmes avaient respectivement 46 et 32 ans.

La durée écoulée entre le divorce et un éventuel remariage progresse aussi. En 1980, parmi les personnes anciennement divorcées qui s'étaient remariées, environ une sur dix était divorcée depuis au moins dix ans (7 % des hommes et 11 % des femmes). En 2014, c'est le cas de près de quatre personnes sur dix (36 % des hommes et 39 % des femmes). ■

## Sources

Les **statistiques d'état civil sur les mariages** sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Le code civil oblige à déclarer tout événement relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances) à un officier d'état civil dans des délais prescrits. L'Insee s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil. Les données présentées ici comprennent l'île de Mayotte à partir de 2014.

Les **statistiques sur les divorces** sont issues du répertoire général civil du ministère de la Justice. Celui-ci est alimenté par les logiciels de gestion des tribunaux (pour les divorces, des tribunaux de grande instance) dans lesquels les greffes enregistrent les affaires selon une nomenclature qui permet, en particulier, d'identifier les divorces et leur nature.

## Définitions

Le **divorce** est la dissolution du mariage prononcée par un juge aux affaires familiales. Les divorces prononcés comprennent les divorces directs et les conversions de séparation de corps en divorce.

Le **taux de divorce** une année N pour une durée de mariage D rapporte le nombre de divorces ayant eu lieu l'année N après D années de mariage au nombre de mariages célébrés l'année N-D. Il est calculé sur la base de 1 000 mariages célébrés l'année N-D.

L'**indicateur conjoncturel de divortialité** (ou somme des divorces réduits) est le nombre de divorces dans une promotion fictive de 1 000 mariages, dont les taux de divorce seraient à chaque durée de

mariage égaux à ceux observés l'année considérée. Il peut différer de la proportion finale de couples divorcés dans une promotion de mariage.

## Bibliographie

- Bellamy V. et Beaumel C., « Bilan démographique 2015 - Le nombre de

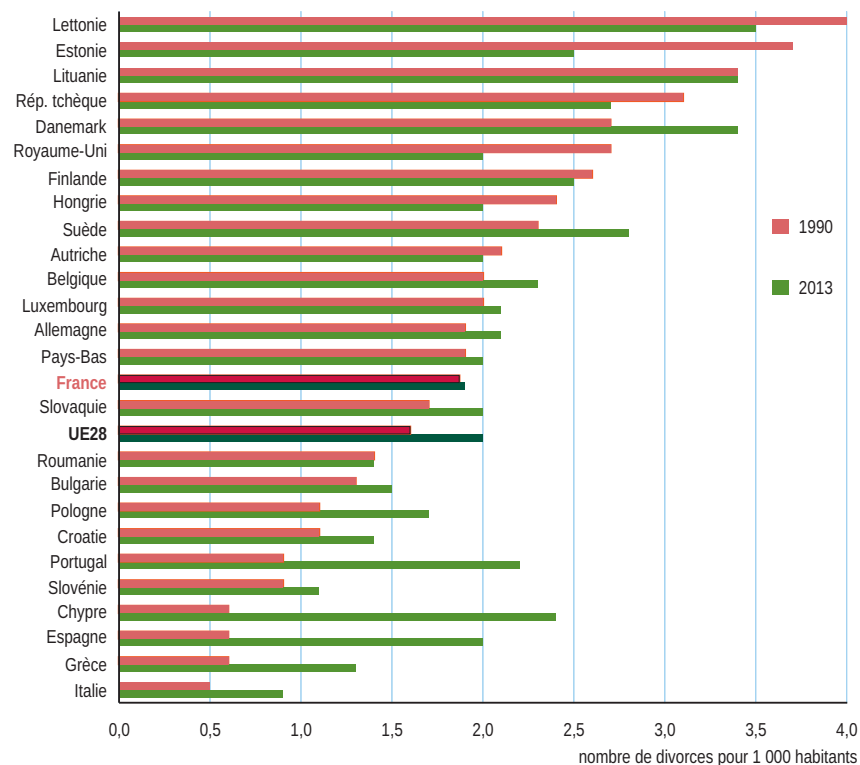
décès au plus haut depuis l'après guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.

- Beaumel C. et Bellamy V., « La situation démographique en 2014 », *Insee Résultats* n° 182 Société, juin 2016.
- Belmokhtar Z., « Divorces : une procédure à deux vitesses », *Infostat Justice* n° 117, mai 2012.

### Europe : des écarts qui se réduisent

Dès les années 1990, le nombre de divorces pour 1 000 habitants était déjà très élevé dans certains pays baltes (Lettonie, Estonie et Lituanie - *figure*). À l'autre extrémité se situaient plutôt des pays du sud de l'Europe. En 1990, le nombre de divorces allait de 0,5 divorce pour 1 000 habitants en Italie à 4 divorces pour 1 000 habitants en Lettonie. Deux décennies plus tard, les écarts se sont réduits et la moyenne des pays de l'Union européenne (UE) à 28 a légèrement augmenté, passant de 1,6 à 2 divorces pour 1 000 habitants entre 1990 et 2013. Cette année-là, on retrouve toujours l'Italie et la Lettonie aux extrêmes mais avec des taux respectivement de 0,9 et 3,5 divorces pour 1 000 habitants. Dans le sud de l'UE, le nombre de divorces pour 1 000 habitants demeure modéré mais sa hausse est sensible, en particulier pour Chypre, l'Espagne et le Portugal. À Chypre et en Espagne, par exemple, le nombre de divorces pour 1 000 habitants a été multiplié par plus de 3 entre 1990 et 2013. Avec 1,9 divorce par an pour 1 000 habitants en 2013, la France se situe au niveau de la moyenne de l'UE à 28.

#### Divorces pour 1 000 habitants en Europe



Note : Malte et l'Irlande ne sont pas sur la figure car le divorce n'y existait pas en 1990. Le taux brut de divorces était de 0,6 pour 1000 habitants en Irlande et 1,1 à Malte en 2012.

Champ : France métropolitaine pour 1990 et France hors Mayotte pour 2013. Chiffres de 2011 pour l'UE28, 2012 pour l'Italie, la Grèce, Chypre, la Belgique, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Sources : Eurostat (extraction au 15 mars 2016) ; données Insee pour la France.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavemier  
Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet  
Rédacteurs :  
J.-B. Champion, C. Collin,  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
Maquette : RPV  
Impression : Jouve  
Code Sage IP161599  
ISSN 0997 - 3192  
© Insee 2016

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :

<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

